

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INGA 3

« PDI3 »

LE RECRUTEMENT D'UN CABINET-CONSEIL DE LA COMPOSANTE MINES TERMES DE REFERENCE

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République Démocratique du Congo (l'Etat ou la RDC), avec une superficie de 2.345.000 km² et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 20% de sa population ayant accès à l'électricité.

L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent plus de 40% du potentiel hydroélectrique total de la République Démocratique du Congo, estimé à près de 100 000 MW.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contigües au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, soit le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga-1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1.424 MW, dénommée Inga-2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase suivante, Inga 3, est en cours de définition et sera équipée progressivement avec une puissance minimale de 3 GW jusqu'à une puissance maximale de 11 GW. La RDC a pris l'option de réaliser le projet en Partenariat-Public-Privé (PPP).

Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle, qui assure la planification et la gestion des activités du Projet. L'État reconnaît pleinement le potentiel du Grand Inga en tant que catalyseur du développement socio-économique et s'engage à aller de l'avant avec le développement d'Inga en gardant à l'esprit un programme plus large.

Inga 3, avec le Programme de Développement d'Inga 3 (PDI3), financé par la Banque Mondiale, vise à faire de l'hydroélectricité d'Inga un levier de transformation socio-économique durable grâce à une énergie verte abondante et accessible.

Le PDI3 est structuré en deux piliers principaux :

- le pilier 1 appuie la préparation du projet Inga-3 (études techniques, finalisation des contrats, renforcement des capacités d'ADPI-RDC, etc.) ; et
- le pilier 2 vise à préparer le pays à tirer pleinement profit du projet à travers des investissements de développement clés le long du corridor Banana–Kinshasa–Kolwezi (connectivité, chaînes de valeur, gouvernance fiscale, etc.).

En complément, la Phase 1 du PDI3 finance des activités spécifiques dans le secteur minier – notamment des travaux d'exploration géoscientifique et le renforcement des capacités institutionnelles en lien avec le secteur minier. En effet, l'exploitation minière (et notamment la transformation des minerais) est énergivore et constitue un utilisateur potentiel majeur de l'électricité produite par Inga-3, justifiant des investissements parallèles pour renforcer la gouvernance du secteur minier et assurer des retombées optimales pour le pays. Toutefois, la faible connaissance géologique de certaines régions freine l'investissement privé en exploration. Par exemple, la province du Kongo Central – pourtant identifiée comme zone prioritaire dans le Plan National Stratégique du secteur minier – reste sous-explorée faute

de données géoscientifiques, ce qui limite l'attrait pour les investisseurs. Le gouvernement entend combler ces lacunes à travers une campagne géoscientifique de haute résolution dans le Kongo Central sous le PDI3, avec la perspective éventuelle d'étendre ces efforts à d'autres régions prioritaires (telles que le Kasai) dans les phases ultérieures du programme.

La mise en œuvre de ces activités minières mobilise de multiples parties prenantes et requiert une coordination technique rigoureuse. Plus précisément, plutôt que de recruter un expert individuel isolé, l'ADPI-RDC souhaite faire appel à un cabinet de conseil spécialisé disposant d'une équipe pluridisciplinaire. Le recrutement d'un tel cabinet-conseil est crucial pour apporter une expertise technique pointue, contribuer à la définition des spécifications techniques des levés et équipements spécialisés — notamment pour les levés géophysiques — appuyer le suivi technique des études géoscientifiques et assurer le contrôle qualité des livrables de la composante « Mines », sans se substituer aux responsabilités de coordination, de passation des marchés ou de validation formelle exercées par l'ADPI-RDC/ECP et les instances techniques compétentes.

Le présent document constitue les Termes de Référence (TdR) de cette mission et définit le rôle, les responsabilités et les qualifications requises pour le cabinet-conseil et son équipe, ainsi que les modalités d'exécution de la mission, en conformité avec les accords de financement du projet (y compris le Plan d'Engagement Environnemental et Social – PEES).

2 OBJECTIFS DE LA MISSION

Le Cabinet-conseil technique ou consortium de cabinets de conseil technique sélectionné (ci-après « le Consultant ») aura pour objectif principal de garantir la bonne exécution de la composante « Mines » du projet Inga-3, dans le respect des délais, du budget et des standards de qualité requis, par un appui technique, et fournir un soutien consultatif au Ministère des Mines dans l'utilisation des documents et les données produits.

Le consultant identifiera les problèmes critiques et élaborera des recommandations opérationnelles et stratégiques ainsi que des documents relatifs aux différentes composantes du projet, à leurs flux de travail et à la qualité des produits tout au long des différentes étapes du projet.

Il assistera l'ADPI-RDC/Equipe de Coordination du Projet (ECP) dans la conception, planification, mise en œuvre et suivi de toutes les activités minières ; en veillant à l'application des meilleures pratiques internationales et des normes de développement durable. De façon spécifique, les objectifs de la mission incluent :

- **Coordination technique intégrée** : le Consultant appuiera la coordination technique des activités relatives au secteur minier dans le cadre du projet, sous l'autorité de l'ADPI-RDC/ECP et en coordination étroite avec le Groupe de Travail Technique (GTT), notamment les représentants du Service Géologique National du Congo (SGN-C), les différents consultants, firmes et partenaires impliqués. Il contribuera à assurer la cohérence technique entre les études, les travaux géoscientifiques, les prestataires spécialisés et les besoins des institutions bénéficiaires, tout en respectant le rôle du GTT comme interface technique principale avec les prestataires.
- **Supervision des études et travaux** : le Consultant supervisera la réalisation des études et travaux afférents à la composante mines (campagnes d'exploration géologique, études géoscientifiques, cartographie, géophysique, géochimie, études de gouvernance, et institutionnelles, etc.) afin d'en garantir la qualité, la pertinence et la conformité aux standards internationaux ainsi qu'aux exigences de la Banque mondiale en la matière.
- **Assurance et contrôle qualité** : le Consultant assurera l'assurance qualité et le contrôle qualité des données géologiques, topographiques, géochimiques et géophysiques collectées tout au long du projet et destinées à alimenter les cartes, bases de données et rapports techniques. Il formulera des

avis techniques, observations et recommandations à l'attention de l'ADPI-RDC/ECP, du GTT et des prestataires spécialisés, afin de permettre la correction des écarts, la sécurisation de la qualité scientifique et l'approbation des livrables par les autorités compétentes du Projet.

- Renforcement des capacités nationales : le Consultant appuiera l'ADPI-RDC/ECP et les institutions nationales de tutelle, notamment le Ministère des Mines, le Service Géologique (SGN-C), le Cadastre Minier, les autres services ou agences pertinents du Ministère des Mines, le Ministère de l'Environnement, etc. dans le suivi des activités, l'interprétation des résultats, l'appropriation des livrables et la mise en œuvre des recommandations issues de la mission. Le transfert de compétences demeurera principalement porté par les prestataires spécialisés associés aux travaux de terrain et d'études ; le Consultant veillera toutefois à ce que ces actions soient prévues, documentées et utiles aux homologues congolais impliqués.
- Intégration des dimensions E&S et genre : le Consultant veillera à intégrer systématiquement les exigences environnementales, sociales et de genre dans toutes les activités minières du projet, conformément au PEES et aux Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale. L'objectif est de promouvoir un développement minier responsable et inclusif, notamment en assurant la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux, le respect des meilleures pratiques de santé-sécurité, et l'engagement des parties prenantes locales (y compris la participation des femmes).

3 PORTEE DES SERVICES ET TACHES DU CONSULTANT

Le cabinet-conseil travaillera sous la supervision du Coordonnateur des Études Mines au sein de l'ADPI-RDC/ECP, et en étroite collaboration avec le Service Géologique National du Congo (GTT et le SGN-C). L'intervention couvrira les activités et volets techniques de la composante minière du projet relevant de son mandat d'appui-conseil, d'assurance qualité et de contrôle qualité. De manière non exhaustive, la portée des services à réaliser dans le cadre de cette mission comprend les tâches suivantes :

- Appui stratégique et planification : le Consultant conseillera l'ADPI-RDC/ECP sur l'orientation stratégique des activités minières. Le Consultant participera à l'élaboration des plans de travail annuels du projet pour la composante Mines, en apportant des conseils stratégiques sur l'orientation des activités, en aidant à définir les priorités géographiques et thématiques (choix des zones d'exploration à cibler, priorités en matière de renforcement institutionnel, etc.). Il s'assurera que les aspects de sauvegarde environnementale et sociale sont intégrés d'emblée dans la planification des activités, conformément au PEES du projet.
- Elaboration des référentiels techniques : le Consultant contribuera, à la demande de l'ADPI-RDC/ECP et du GTT, à la préparation du contenu technique des termes de référence et dossiers de consultation pour le recrutement des consultants ou firmes spécialisés chargés de mener les études techniques — géologiques, géophysiques, géochimiques, cartographiques, institutionnelles ou autres travaux techniques de la composante Mines. Cette contribution portera notamment sur les spécifications techniques, les exigences de qualité des données, les méthodes de levés, les formats de livrables, les exigences d'interopérabilité et les clauses E&S pertinentes. La préparation, la conduite, l'évaluation fiduciaire et la validation des processus de passation des marchés demeurent du ressort de l'ADPI-RDC/ECP, de ses spécialistes en passation des marchés et de la Banque mondiale, conformément aux procédures applicables.
- Appui technique aux processus de sélection et aux contrats : le Consultant pourra, lorsque requis par l'ADPI-RDC/ECP, apporter un appui strictement technique à l'analyse des manifestations d'intérêt, propositions ou offres relatives aux études de la composante Mines, notamment par la revue des

méthodologies, qualifications techniques, équipements proposés, calendriers, dispositifs QA/QC et capacités scientifiques des soumissionnaires. Il ne conduira pas les procédures de passation des marchés, ne se substituera pas aux spécialistes en passation des marchés et ne prendra aucune décision d'attribution. Il pourra également formuler des avis techniques sur la cohérence entre les contrats, les TdR et les obligations de performance des prestataires spécialisés.

- Suivi de l'exécution des études : sous la coordination du GTT et de l'ADPI-RDC/ECP, le Consultant appuiera le suivi technique et le contrôle qualité des travaux des consultants individuels et firmes recrutés pour les études minières, notamment les levés géophysiques, géologiques et géochimiques. Il examinera les documents de méthode, programmes de travail, résultats intermédiaires, livrables, processus de collecte, traitement, interprétation et production cartographique afin d'identifier les écarts de qualité et de proposer des mesures correctives. Il devra mettre en place, avec le GTT, des routines de vérification des étapes critiques de la composante Mines, dès le démarrage des prestations, afin de limiter les risques de dérapage technique, scientifique, calendaire ou budgétaire.
- Contrôle qualité des livrables : le Consultant réalisera la revue technique des livrables produits — rapports préliminaires, intermédiaires et finaux, cartes, bases de données, notes méthodologiques et produits numériques — afin de vérifier leur conformité aux termes de référence, aux normes internationales, aux exigences du Projet et aux objectifs de la composante Mines. Chaque livrable fera l'objet d'observations écrites, hiérarchisées et traçables. La validation formelle des livrables relèvera de l'ADPI-RDC/ECP, sur la base notamment des avis du GTT et des recommandations techniques du Consultant. Aucun livrable ne devrait être proposé à la validation finale tant que les observations substantielles n'auront pas été traitées de manière satisfaisante par les prestataires concernés.
- Renforcement institutionnel et transfert de connaissances : le Consultant contribuera au suivi qualitatif des actions de transfert de compétences prévues dans les contrats des prestataires spécialisés et appuiera, lorsque nécessaire, les ateliers de restitution, séances techniques et échanges de travail avec les homologues congolais. Il veillera à ce que les cadres de l'ADPI-RDC/ECP, du Ministère des Mines, du SGN-C et des autres institutions concernées soient associés de manière utile aux travaux, à l'exploitation des données et à la compréhension des livrables. Cette contribution devra rester proportionnée au mandat du Consultant et ne devra pas créer d'activités additionnelles coûteuses non prévues au contrat.
- Suivi environnemental et social (E&S) et mesures de sauvegarde : le Consultant s'assurera de l'intégration effective des aspects environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre de toutes les activités. Il veillera, en coordination avec les spécialistes environnementaux et sociaux du projet, à la mise en œuvre effective des mesures de gestion environnementale et sociale liées aux activités minières. Il s'assurera du respect des engagements en matière de prévention des impacts environnementaux, de santé et sécurité, de consultation des parties prenantes, ainsi que des mesures de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) dans le cadre des travaux. Concrètement, le Consultant veillera au respect des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) applicables lors des campagnes de terrain (mesures de santé-sécurité, prévention des impacts sur les communautés, etc.). Il s'assurera également du respect strict du Code de conduite contre les VBG (Violences Basées sur le Genre) par tous les intervenants du projet. Tout incident ou accident sérieux survenant au cours des activités devra être signalé sans délai à l'ADPI-RDC/ECP et à la Banque mondiale, conformément aux procédures établies. Aucune entorse aux normes E&S ne sera tolérée, et des correctifs immédiats devront être apportés en cas de manquement.

- Communication et capitalisation : le GTT demeurera l'interface technique principale avec les prestataires spécialisés. Le Consultant fournira à l'ADPI-RDC/ECP et au GTT les notes de synthèse, présentations, supports techniques et éléments de capitalisation nécessaires aux réunions de suivi, ateliers techniques, restitutions institutionnelles et discussions avec les partenaires concernés. Il contribuera à l'archivage logique des connaissances produites, à la traçabilité des observations techniques et à la préparation d'une base de connaissances exploitable par l'ADPI-RDC, le SGN-C et les autres institutions bénéficiaires.
- Reporting : le Consultant préparera des rapports d'avancement périodiques (par exemple mensuels ou trimestriels) sur l'état de progression de la composante mines, incluant les activités réalisées, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les mesures correctives proposées. Ces rapports seront transmis à l'ADPI-RDC/ECP et à la Banque mondiale selon la fréquence convenue. Pour ce faire il travaillera en collaboration avec le GTT et l'Expert Minier de l'ECP.

Le Consultant pourra être appelé à réaliser des tâches additionnelles directement liées à son mandat, sous réserve qu'elles soient compatibles avec son niveau d'effort contractuel. Toute extension substantielle du périmètre devra faire l'objet d'un accord écrit préalable et, le cas échéant, d'un avenant au contrat.

Niveau d'effort indicatif

À titre indicatif, le Consultant devra proposer un niveau d'effort estimatif exprimé en personne-mois (ou jours) par expert clé et expert de support, couvrant l'ensemble de la durée de la mission. Ce niveau d'effort sera ventilé par :

(i) expert clé ;

(ii) phases de la mission (mobilisation initiale, suivi régulier, revues spécifiques, etc.).

Ce dimensionnement servira de base à l'évaluation des propositions et à la gestion contractuelle du contrat à temps passé, sans constituer un engagement ferme sur la répartition exacte des interventions, qui pourra être ajustée en concertation avec le Client dans les limites du budget contractuel.

Gestion du niveau d'effort et du budget

Le Consultant est tenu de gérer le niveau d'effort de manière à respecter le plafond financier du contrat. Toute réallocation significative du temps entre experts ou toute augmentation anticipée du niveau d'effort devra faire l'objet d'un accord préalable écrit du Client. Le Client pourra demander une révision du plan de mobilisation ou redéfinir les priorités en cas de contrainte budgétaire.

4 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET QUALIFICATIONS DU CABINET-CONSEIL

Afin de mener à bien les tâches ci-dessus, le Cabinet-Conseil devra être une firme (ou un groupement de cabinets) constituant une équipe pluridisciplinaire de haut niveau et disposant d'une solide expérience dans le secteur minier et dans l'appui à la mise en œuvre de projets de développement financés par des bailleurs de fonds internationaux. Les exigences minimales en termes de profil du cabinet et de composition de l'équipe clé sont les suivantes :

- Expérience du Cabinet : le cabinet-conseil devra démontrer au moins 10 ans d'expérience dans le contrôle technique de travaux de levés géophysiques, géochimiques, et géologiques, et appui-conseil à des Services Géologiques Nationaux dans l'exploitation des documents produits à l'issue de ces travaux. Cela inclut une expérience avérée en études géologiques et minières (par ex. cartographie géologique, levés géophysiques et géochimiques, modélisation de gisements), ainsi qu'en conseil

institutionnel (appui aux gouvernements dans la gouvernance du secteur minier, renforcement des capacités, etc.). Une expérience dans des projets financés par des bailleurs internationaux (Banque mondiale, BAD, etc.) est fortement souhaitée. La connaissance du contexte minier de la RDC ou de la région Afrique centrale sera considérée comme un atout important.

- Expérience spécifique : avoir mené à bien au moins deux missions similaires au cours des dix dernières années, impliquant la planification stratégique, la supervision ou le contrôle qualité d'études géoscientifiques et le renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur minier. Les références financées par la Banque mondiale, d'autres bailleurs de fonds ou par des ressources propres d'un État ou d'une institution publique seront recevables, pour autant qu'elles aient abouti à des résultats probants, vérifiables et pertinents pour la présente mission.
- Connaissance du contexte : une excellente connaissance du secteur minier en RDC ou en Afrique subsaharienne, y compris des aspects réglementaires et institutionnels. Une expérience préalable de travail en RDC constitue un atout important.
- Normes et gouvernance : maîtrise des normes internationales en matière de gestion environnementale et sociale applicables au secteur minier, ainsi que des principes de bonne gouvernance minière (par exemple, la mise en œuvre des principes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives – ITIE).
- Equipe clé proposée : le Cabinet devra mobiliser une équipe clé minimale couvrant l'ensemble des compétences nécessaires à la réalisation de la mission, compte tenu de la méthode de sélection envisagée et de l'impact de ces profils sur le niveau d'effort et le coût de la prestation. Cette équipe comprendra au minimum : (i) un Chef de Mission / Expert Principal, de préférence Ingénieur Géophysicien senior ; (ii) un Expert Géologue Senior – exploration, cartographie et géochimie ; (iii) un Expert en gouvernance minière / économie minière ; (iv) un Spécialiste Environnemental et Social (E&S). ; et (v) un Expert SIG, gestion et interopérabilité des données géoscientifiques. Le Consultant pourra proposer d'autres experts complémentaires si ceux-ci sont justifiés par la méthodologie. Les fonctions de passation des marchés ne constituent pas un profil clé du Cabinet, celles-ci relevant de l'ADPI-RDC/ECP et de ses spécialistes dédiés.
 - Chef de Mission (Expert Principal) – Ingénieur Géophysicien senior, ou expert géoscientifique de niveau équivalent, titulaire au minimum d'un diplôme Bac+5, avec au moins vingt (20) ans d'expérience professionnelle dans le secteur minier, dont une part significative dans la conduite, la supervision technique ou le contrôle qualité de programmes d'exploration géoscientifique, en particulier de levés géophysiques aéroportés et de levés géophysiques ciblés au sol. Compte tenu du niveau de technicité, du poids budgétaire et de la sensibilité scientifique des travaux géophysiques, il assumera la responsabilité technique générale de la mission, la coordination de l'équipe du Cabinet, la mise en place des routines de vérification, la consolidation des avis de revue qualité et la validation interne des livrables du Cabinet avant soumission à l'ADPI-RDC/ECP et au GTT. Il devra disposer de solides capacités de coordination, de rédaction, de communication et de dialogue avec des institutions publiques, des prestataires spécialisés et des bailleurs de fonds. Le français courant est exigé ; la maîtrise de l'anglais technique constitue un atout.
 - Expert Géologue Senior (Exploration) – Géologue senior diplômé, titulaire au minimum d'un Bac+5 en géologie, géosciences ou discipline équivalente, avec au moins quinze (15) ans d'expérience en exploration minière, cartographie géologique, géochimie et interprétation de données géoscientifiques. Il interviendra sous l'autorité technique du Chef de Mission et contribuera à la revue des méthodes, programmes de terrain, protocoles d'échantillonnage,

rapports géologiques et géochimiques, cartes, bases de données et interprétations intégrées. Il appuiera la préparation des contenus techniques des TdR pour les volets géologiques, géochimiques et cartographiques, sans se substituer au Chef de Mission pour la coordination générale ni au GTT pour l'interface technique avec les prestataires.

- Il sera particulièrement chargé, sous la coordination du Chef de Mission et en lien avec le GTT, de vérifier les étapes critiques d'exécution des levés géologiques et géochimiques au sol, depuis les protocoles de collecte et de contrôle qualité jusqu'à l'interprétation, la cartographie et la formulation des observations de revue technique.
- Expert en gouvernance minière / économie minière : Spécialiste ayant une expérience dans l'analyse institutionnelle et réglementaire du secteur minier, ainsi que dans la formulation de politiques ou recommandations pour le renforcement de la gouvernance et des capacités des institutions minières.
- Spécialiste Environnemental et Social (E&S) – il s'agit d'un expert (ou à défaut, une compétence solide au sein de l'équipe) capable d'intégrer les exigences environnementales, sociales et de genre dans les activités minières du projet, et d'en assurer la conformité aux normes nationales et internationales en la matière. Expert titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 (environnement, sciences sociales, ingénierie environnementale, etc.) avec au moins 10 ans d'expérience dans l'évaluation environnementale et sociale de projets de développement, idéalement dans le secteur minier ou énergétique. Bonne connaissance des normes de sauvegarde internationales (Standards de la Banque mondiale, IFC, etc.), des études d'impact environnemental, des plans de gestion environnementale et sociale, et des enjeux liés aux communautés locales, au genre et aux VBG. Il veillera à l'intégration transversale des bonnes pratiques environnementales et sociales dans la composante Mines. Il contribue à l'élaboration des TdR en y intégrant les exigences E&S (clauses environnementales, dispositions VBG, consultations locales, etc.). Il assurera le suivi E&S lors de l'exécution des activités : préparation et supervision des plans de management environnemental pour les travaux de terrain, organisation de sessions de formation/sensibilisation EHS pour les équipes de terrain, suivi des indicateurs E&S (incidents, mécanisme de gestion des plaintes, etc.). Il examinera également tous les livrables sous l'angle E&S – par exemple, il vérifie que les études géologiques comprennent les sections nécessaires sur les impacts et la mitigation, que les rapports institutionnels intègrent des recommandations en matière de gouvernance environnementale, etc. Enfin, il appuie le renforcement de capacités des contreparties nationales sur les aspects E&S (formations aux procédures PEES, etc.).

Le Cabinet devra démontrer dans son offre qu'il dispose de l'ensemble des compétences nécessaires pour la réalisation de la mission, avec des experts distincts ou des ressources spécialisées clairement identifiées pour les domaines critiques lorsque le niveau de technicité le justifie.

Par ailleurs, le Cabinet devra s'assurer de la disponibilité continue des experts clés tout au long de la mission, et toute modification dans l'équipe devra être préalablement approuvée par le Client.

Remplacement des experts.

Tout remplacement d'un expert clé devra être soumis à l'approbation préalable du Client. Le remplaçant devra présenter des qualifications et une expérience au moins équivalente à celles de l'expert initialement proposé. Aucun remplacement ne pourra entraîner une augmentation des taux journaliers contractuels.

5 LIVRABLES ET RAPPORTS ATTENDUS

Le Cabinet-conseil devra fournir, pendant la durée de sa mission, une série de livrables en langue française (sauf mention contraire). Tous les documents devront être rédigés dans un style professionnel, avec une attention particulière à la clarté, la concision et la qualité linguistique. Les livrables attendus incluent notamment :

- Plan de travail initial – à soumettre dans le mois suivant le démarrage de la mission. Ce plan détaillera la planification des activités de la composante Mines relevant du mandat du Consultant : chronogramme d'exécution, séquences de revue technique, jalons clés, modalités de coordination avec l'ADPI-RDC/ECP, le GTT et le SGN-C, dispositifs de contrôle qualité, formats d'avis techniques et modalités de suivi des livrables des prestataires spécialisés. Il précisera également la méthodologie de travail du Consultant et la manière dont il suivra, sans s'y substituer, les activités de transfert de compétences prévues dans les contrats des prestataires spécialisés.
- Rapports d'avancement périodiques – le Consultant préparera des rapports mensuels succincts indiquant les progrès réalisés dans l'exécution de son mandat, l'état d'avancement des revues techniques, les livrables reçus ou attendus des prestataires, les principales faiblesses constatées, les risques de qualité ou de calendrier, les recommandations d'amélioration et les priorités du mois suivant. Ces rapports, d'un format concis et décisionnel, serviront à informer l'ADPI-RDC/ECP, le GTT et le SGN-C des points d'attention nécessitant suivi ou arbitrage.
- Le consultant fournira des documents ad hoc, des analyses et d'autres supports, conformément au plan et en fonction de l'évolution des besoins, dans le but d'assister efficacement le GTT ; notamment le SGN-C.
- Décomptes, feuilles de temps et justificatifs de frais remboursables – Dans le cadre d'un contrat à temps passé, le Consultant soumettra des demandes de paiement périodiques accompagnées des feuilles de temps des experts mobilisés, d'un état d'avancement des prestations réalisées, et des justificatifs requis pour les frais remboursables approuvés. La gestion financière globale de la composante et du Projet demeure du ressort de l'ADPI-RDC/ECP. Les pièces transmises par le Consultant serviront exclusivement à la vérification contractuelle de ses prestations, honoraires et dépenses remboursables. Les feuilles de temps seront soumises mensuellement et devront être validées par le Coordonnateur des Études Mines ou son représentant désigné. Le Client se réserve le droit de rejeter ou d'ajuster toute feuille de temps jugée insuffisamment justifiée ou non conforme aux activités effectivement réalisées.
- Notes techniques et comptes rendus – Il s'agit de livrables ponctuels produits en cours de mission, notamment les comptes rendus techniques des réunions de suivi auxquelles le Consultant participe, les notes de commentaires sur les documents ou livrables produits par les prestataires spécialisés, les avis de revue critique des livrables intermédiaires et les notes d'alerte sur les risques techniques ou scientifiques. Le Consultant pourra fournir, à la demande de l'ADPI-RDC/ECP, des contributions techniques à l'analyse des offres, mais les rapports d'évaluation et les décisions de passation des marchés resteront du ressort des organes et spécialistes compétents.
- Notes de revue qualité des rapports finaux des études – Pour chaque étude géologique, géophysique, géochimique ou institutionnelle relevant de la composante Mines, le Cabinet Conseil préparera, lorsque requis, une note de revue qualité du rapport final produit par le prestataire spécialisé. Cette note vérifiera la complétude, la conformité aux TdR, la prise en compte des observations intermédiaires, la qualité scientifique des analyses, la cohérence des cartes et bases de données, et la clarté des conclusions destinées aux décideurs. Le Cabinet n'aura pas vocation à rédiger les

rapports finaux des prestataires, mais à en apprécier la qualité et à formuler une recommandation technique au GTT et à l'ADPI-RDC/ECP avant validation.

- Rapport(s) annuel(s) – A la fin de chaque année civile ou de chaque période de 12 mois de mission, le Consultant préparera un rapport annuel de performance pour la composante Mines. Ce rapport fera la synthèse des progrès accomplis sur la période, en particulier par rapport aux indicateurs de résultat fixés dans le cadre du projet. Il décrira les livrables clés produits durant l'année, évaluera le degré d'atteinte des objectifs (techniques, E&S...), identifiera les contraintes majeures rencontrées et présentera les leçons apprises. Le rapport annuel formulera également des recommandations pour orienter les actions de l'année suivante ou de la phase suivante du programme. Ce document stratégique servira de référence lors des missions de supervision du projet par la Banque mondiale et lors des revues annuelles de performance menées par l'ADPI-RDC/ECP.
- Rapport final de fin de mission – à l'issue de la mission du Cabinet, un rapport de clôture du Cabinet Conseil devra être remis. Ce rapport final présentera le bilan du mandat exécuté par le Consultant : activités de revue et de contrôle qualité réalisées, principaux risques techniques identifiés, mesures correctives recommandées, état des livrables examinés, appréciation de la qualité des données géophysiques, géologiques et géochimiques, leçons apprises et recommandations pour la suite. Il ne se substituera pas au rapport de clôture de la composante Mines ni aux responsabilités de suivi de l'Expert Minier individuel ou de l'ADPI-RDC/ECP, qui demeurent compétents pour la continuité opérationnelle après la fin du contrat du Cabinet.
- Tous les livrables du Consultant feront l'objet d'une validation formelle par l'ADPI-RDC/ECP, avec l'avis technique du GTT lorsque requis et, le cas échéant, la revue de la Banque mondiale pour les documents sensibles. Le Consultant devra intégrer les commentaires et réserves éventuels du Client dans les versions définitives. La qualité rédactionnelle en français, la clarté de l'exposé, la traçabilité des observations et le caractère opérationnel des recommandations seront des critères essentiels d'acceptation des livrables.

6 MODALITES DE PAIEMENT ET RAPPORT FINANCIER

Le contrat sera établi sous la forme d'un contrat de consultant à temps passé, conformément aux procédures applicables de la Banque mondiale. Les paiements seront effectués sur la base des prestations effectivement réalisées, des feuilles de temps validées, des taux contractuels approuvés et des frais remboursables admissibles, dans les limites du budget et des dispositions contractuelles. Les livrables serviront à apprécier la qualité et l'avancement de la prestation, mais ne constitueront pas, sauf stipulation contraire du contrat, des jalons de paiement forfaitaires.

- Le paiement des honoraires du Consultant interviendra périodiquement, selon la fréquence prévue au contrat, sur présentation d'une facture, des feuilles de temps des experts mobilisés, d'un bref état d'avancement des prestations et de tout autre document contractuellement requis. L'ADPI-RDC/ECP pourra suspendre, réduire ou demander la correction d'une demande de paiement lorsque les prestations déclarées ne sont pas suffisamment justifiées, ne correspondent pas au mandat, ou lorsque les livrables attendus accusent des insuffisances substantielles non corrigées.
- Pour les frais remboursables, le Consultant présentera au Client les pièces justificatives requises, notamment factures, reçus, billets, ordres de mission, états de mission ou tout autre document prévu au contrat. Le Consultant devra distinguer clairement la part correspondant aux honoraires et la part correspondant aux dépenses remboursables approuvées. Seules les dépenses dûment justifiées, nécessaires à la mission, conformes au contrat et préalablement autorisées lorsque requis seront remboursées.

- Les frais remboursables admissibles seront définis dans le contrat. Il s'agit typiquement des frais de voyage (billets d'avion en classe économique, indemnités journalières/per diem, hébergement selon les barèmes en vigueur), des frais logistiques approuvés (organisation d'ateliers, impressions, etc.) et d'éventuels achats d'équipements ou de données approuvés au préalable. Toute dépense de cette nature devra être prévue au budget initial ou faire l'objet d'un accord écrit du Client avant d'être engagée, faute de quoi son remboursement pourrait être refusé. Le Consultant devra conserver l'ensemble des pièces comptables originales pendant une durée d'au moins 5 ans à compter de la fin du projet, à des fins de vérification ou d'audit éventuel.
- Le contrat précisera le régime fiscal applicable et la monnaie de paiement. Sauf indication contraire, les paiements seront effectués en dollars des États-Unis (USD), conformément aux dispositions de l'Accord de financement. Le Consultant devra ouvrir un compte bancaire dédié pour les transactions du projet et fournir ses coordonnées bancaires au Client.

En résumé, le Cabinet-conseil devra faire preuve de transparence et de rigueur dans la facturation de son contrat. Les décomptes, feuilles de temps et justificatifs devront permettre à l'ADPI-RDC/ECP de vérifier l'exécution effective des prestations et l'utilisation efficiente des ressources affectées au contrat, conformément aux règles fiduciaires applicables.

7 DUREE ET ORGANISATION DE LA MISSION

La mission du Cabinet-conseil est prévue pour une durée initiale de 12 mois (1 an) à compter de la date de démarrage stipulée dans le contrat. Une période probatoire de trois (3) mois pourra être incluse au début du contrat, à l'issue de laquelle une évaluation de la performance sera réalisée. Si les performances du Consultant sont jugées satisfaisantes, la mission se poursuivra pour le reste de la durée initiale.

Compte tenu de la durée globale de la première phase du Programme Inga et de l'ampleur des activités de la composante Mines, le contrat du Consultant pourra, si nécessaire, être renouvelé ou faire l'objet de contrats subséquents selon les procédures applicables, sous réserve d'une évaluation positive des performances, de la confirmation des besoins par le Client, de la disponibilité du financement et, le cas échéant, de l'accord préalable de la Banque mondiale.

Sur le plan organisationnel, le Cabinet-conseil travaillera sous la supervision directe du Coordonnateur des Études Mines au sein de l'ADPI-RDC/ECP. Le Consultant désignera un expert principal, Chef de Mission, qui servira de point focal et de chef d'équipe, responsable de la communication régulière avec l'ADPI-RDC/ECP et le GTT. Des réunions de suivi seront tenues périodiquement pour examiner l'avancement des travaux, traiter les observations techniques et planifier les actions à venir. Le Consultant collaborera également avec les prestataires spécialisés recrutés dans le cadre des études minières, dans le respect du rôle d'interface du GTT et des responsabilités de l'ECP.

8 PROCEDURE DE SELECTION

Le recrutement du Cabinet-conseil technique se fera conformément aux Procédures de Passation des Marchés de la Banque mondiale en vigueur. Le mode de sélection envisagé est la Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC). Dans un premier temps, les cabinets intéressés devront soumettre un dossier de manifestation d'intérêt présentant leurs qualifications. Les cabinets présélectionnés seront ensuite invités à remettre une proposition technique et financière détaillée.

Les critères d'évaluation des propositions techniques porteront notamment sur : l'expérience spécifique du Cabinet dans des missions similaires, la pertinence de la méthodologie et de l'approche proposées pour la mission, ainsi que les qualifications et l'expérience du personnel clé proposé.

Le Cabinet-conseil devra également satisfaire aux exigences d'éligibilité de la Banque mondiale, notamment en matière d'absence de conflit d'intérêt et de non-exclusion (le Cabinet ne doit pas être sous le coup de sanctions ou d'exclusion prononcées par la Banque mondiale). Enfin, le Cabinet et son personnel seront tenus de respecter un Code de conduite comprenant des dispositions de lutte contre la fraude, la corruption et les VBG, conformément aux engagements du projet.

Le calendrier précis des livrables et des jalons sera affiné conjointement entre le Consultant, l'ADPI-RDC/ECP et le GTT lors de la réunion de lancement et formalisé dans le Plan de travail initial. Ce calendrier servira de référence pour le suivi temporel de la mission.

9 LIEU D'AFFECTATION ET LOGISTIQUE

Au moins un membre clé du Cabinet sera basé à Kinshasa afin d'assurer une coordination régulière avec les équipes du projet. Son lieu de travail effectif pourra être organisé au sein de l'ADPI-RDC/ECP et/ou auprès du SGN-C, selon l'arrangement retenu par le Client et les besoins pratiques de coordination technique. Les autres experts clés interviendront selon le calendrier de mobilisation approuvé, avec une présence sur site lorsque les tâches de revue, de supervision technique ou de restitution l'exigent.

La mission impliquera des déplacements sur les zones couvertes par les activités minières de la Phase 1 du PDI3, en particulier dans la province du Kongo Central. Toute extension à d'autres provinces ne relèvera pas du périmètre opérationnel initial de la présente mission, sauf décision formelle du Client, disponibilité du financement et conformité aux procédures applicables. Le Consultant devra être prêt à opérer dans des environnements variés, parfois reculés, et à coordonner ses interventions avec l'ADPI-RDC/ECP, le GTT, le SGN-C et les autorités compétentes.

Les frais de déplacement (transport, hébergement, indemnités de mission) liés aux activités sur le terrain seront pris en charge par le projet, soit sur la base d'un remboursement au réel soit via des provisions incluses dans le contrat. Dans tous les cas, ces frais seront traités conformément aux barèmes en vigueur (par ex. barème des per diem officiels) et aux procédures de la Banque mondiale, et sur présentation de justificatifs acceptables. Il appartient au Consultant de planifier logistique et sécurité pour ses équipes lors des missions de terrain (locations de véhicules, autorisations d'accès aux sites, mesures de sécurité, etc.), en coordination avec l'ECP qui facilitera les contacts locaux si nécessaire.

Le Client facilitera, selon l'arrangement retenu, l'accès du Consultant à un espace de travail adéquat au sein de l'ADPI-RDC/ECP et/ou du SGN-C, ainsi qu'aux documents et données déjà disponibles du Projet. Le Consultant restera responsable de son matériel informatique, de ses logiciels spécialisés, de ses outils de revue technique et de tout équipement nécessaire à la bonne exécution de sa mission, sauf disposition contraire prévue au contrat.

Afin de garantir l'interopérabilité des données et livrables qui seront produits par les prestataires spécialisés, le Consultant devra disposer des capacités, outils et méthodes nécessaires pour examiner, contrôler et exploiter les données géoscientifiques, cartographiques et numériques remises dans le cadre de la composante Mines. Les exigences techniques définitives applicables aux prestataires seront arrêtées par l'ADPI-RDC/ECP et le GTT, en coordination avec le SGN-C et, le cas échéant, avec les initiatives nationales pertinentes en matière de SIG ou de données géoscientifiques. Le rôle du Consultant consistera à vérifier la cohérence, la complétude et l'exploitabilité des formats, sans se substituer au GTT dans la définition finale des standards.

- Logiciels utilisés : le Consultant pourra utiliser les logiciels de son choix pour réaliser les revues, analyses et contrôles qualité nécessaires, à condition que ceux-ci permettent l'ouverture, l'analyse et la vérification des formats standards généralement utilisés en SIG, CAO/DAO, traitement

géophysique, bases de données et cartographie. Lorsque des logiciels propriétaires sont nécessaires à la vérification de données spécialisées, le Consultant devra être en mesure d'accéder aux données ou d'en exiger des exports dans des formats ouverts ou interopérables.

- Données géospatiales (SIG) : le Consultant vérifiera que les données géographiques produites par les prestataires — couches vectorielles, rasters, modèles numériques, données géophysiques, géochimiques et cartographiques — sont fournies dans des formats exploitables, correctement géoréférencés, accompagnés de métadonnées et cohérents avec le système de coordonnées retenu par le Projet. Il signalera tout fichier produit en coordonnées arbitraires, tout défaut de projection, toute absence de métadonnées ou toute incompatibilité susceptible de compromettre l'intégration dans les systèmes de l'ADPI-RDC, du SGN-C ou des autres institutions nationales.
- Documents et livrables textuels : tous les rapports, notes et autres documents texte seront fournis en formats Microsoft Office (Word, Excel) éditables, ainsi qu'en version PDF. Les rapports PDF finaux devront être de haute qualité (par ex. résolution minimale 300 dpi pour les cartes/graphiques inclus) et avec polices incorporées. Les fichiers sources des illustrations (graphiques, diagrammes, cartes) seront également remis (par ex. fichiers Visio, Project, ou images haute résolution) pour permettre d'éventuelles réutilisations par l'ADPI-RDC.
- Organisation des fichiers : le Consultant suivra une nomenclature cohérente pour nommer les fichiers et structurer les dossiers livrés, de sorte à en faciliter l'archivage et la réutilisation. Par exemple, les données brutes originales seront distinguées des données traitées; les cartes finales auront des noms explicites incluant le thème et la zone; les différentes versions d'un même rapport seront numérotées. Une annexe technique pourra être fournie pour décrire le contenu des supports numériques remis (inventaire des fichiers, description des champs des bases de données, etc.).
- Compatibilité avec les systèmes nationaux : le Consultant vérifiera, sur la base des spécifications communiquées par l'ADPI-RDC/ECP, le GTT et le SGN-C, que les livrables numériques pourront être intégrés sans difficulté dans les systèmes existants ou prévus. Lorsque des initiatives nationales, notamment en matière de SIG ou de gestion des données géoscientifiques, définissent des standards spécifiques, le Consultant en tiendra compte dans ses avis de revue qualité et recommandera les ajustements nécessaires aux prestataires spécialisés.

En résumé, le maître-mot est l'interopérabilité contrôlée : à l'issue des études, l'ADPI-RDC, le SGN-C et les autres organismes nationaux doivent être en mesure d'exploiter directement les livrables remis par les prestataires, sans conversion complexe ni perte d'information. Cette clause vise à garantir que l'investissement dans les études se traduira par une amélioration durable des connaissances et outils disponibles localement, tout en laissant au GTT la responsabilité de préciser les standards techniques définitifs à intégrer dans les TdR des prestataires.

Annexe : Liste Indicative des Etudes et Activités Techniques de la Composante Mines

Les éléments ci-dessous constituent une liste indicative des études, travaux et activités prévus au titre de la composante Mines du PDI3, avec leurs objectifs et zones cibles potentielles. Cette liste est donnée à titre d'information afin de guider le consultant dans sa réflexion sur l'équipe et le niveau d'effort qui pourraient être nécessaires pour ce contrat ; elle pourra être ajustée au cours de la mission en fonction des besoins réels et des découvertes en cours de route.

- **Cartographie géologique et topographique détaillée** : Mise à jour des cartes géologiques du Kongo Central à une échelle fine (p. ex. 1:50 000 ou 1:100 000) grâce à des relevés de terrain ciblés et à l'exploitation des nouvelles données géophysiques et géochimiques. Cette activité inclut la production de cartes topographiques de haute résolution de la zone d'étude (par imagerie aérienne ou lidar) afin d'obtenir un référentiel altimétrique précis. Zone(s) cible(s) : province du Kongo Central, en particulier les régions autour du site d'Inga et autres secteurs prometteurs du point de vue minéralogique. Les cartes produites serviront à orienter l'exploration et à attirer de potentiels investisseurs miniers.
- **Levé géophysique aéroporté de haute résolution** : Réalisation d'une campagne géophysique par aéroportation couvrant une vaste partie du Kongo Central. Le levé consistera principalement en des mesures magnétiques et radiométriques aéroportées, complétées par des levés électromagnétiques au sol sur des cibles identifiées, et possiblement par des mesures gravimétriques, afin de détecter les anomalies géologiques indicatrices de gisements. Les données brutes seront traitées et interprétées par des géophysiciens pour générer des cartes géophysiques et identifier des cibles d'exploration. Zone cible de la Phase 1 : Kongo Central. Toute extension ultérieure à d'autres zones relèvera de phases ou décisions distinctes et ne fait pas partie du périmètre opérationnel initial de la présente mission.
- **Campagnes de prospection géochimique** : Réalisation de levés géochimiques au sol, incluant des prélèvements d'échantillons de sol, sédiments de ruisseaux ou roches, sur des zones ciblées. L'objectif est de détecter des anomalies géochimiques en éléments trace révélatrices de minéralisations sous-jacentes. Les cibles des campagnes seront définies sur la base des résultats géologiques et géophysiques préliminaires. Zone cible de la Phase 1 : zones précises du Kongo Central présentant un intérêt, avec toute extension éventuelle à d'autres provinces renvoyée aux phases ultérieures ou à une décision spécifique du Client.
- **Etudes institutionnelles et de gouvernance minière** : Analyse diagnostique du cadre institutionnel et réglementaire du secteur minier en RDC, avec focalisation sur les capacités des institutions à encadrer l'exploration et l'exploitation minières dans le contexte du projet Inga. Cela inclut une évaluation des moyens actuels (juridiques, techniques, humains) du Ministère des Mines, du Cadastre Minier (CAMI), du Service Géologique National, ainsi que du Ministère de l'Environnement pour la gestion des impacts miniers. L'étude formulera des recommandations pour renforcer la gouvernance et encourager une exploitation minière climato-intelligente (intégrant l'énergie propre d'Inga, réduisant l'empreinte carbone). Zone(s) cible(s) : niveau national (Kinshasa) avec des études de cas éventuelles dans le Kongo Central (nouvelle frontière minière) et dans les provinces minières établies (Katanga, Kasai) pour comparaison. Cette activité vise à préparer les réformes et investissements institutionnels nécessaires en phase 2.
- **Renforcement de capacités et formation** : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation à destination des cadres nationaux dans les domaines couverts par la composante Mines.

Par exemple : formation de géologues congolais aux méthodes modernes de levés géophysiques et d'interprétation de données, formation des ingénieurs du cadastre minier à l'utilisation d'outils SIG

avancés, formation des spécialistes du ministère de l'Environnement à l'évaluation environnementale des projets miniers, etc. Des ateliers pratiques, modules de cours et sessions de coaching sur le terrain seront organisés. Zone(s) cible(s) : Kinshasa (pour les formations centrales), avec des sessions délocalisées dans le Kongo Central et éventuellement à Kolwezi/Lubumbashi (pour toucher les agents provinciaux du sud-est) ou à Mbuji-Mayi/Tshikapa (pour le Kasai, riche en artisanat minier). L'objectif est de doter les institutions concernées des compétences requises pour poursuivre les efforts au-delà du projet.

- Promotion des investissements miniers : Sur la base des résultats des études géoscientifiques, préparation d'outils de promotion pour attirer des investissements privés dans l'exploration et l'exploitation durable. Cela pourrait inclure l'organisation d'un atelier de présentation des nouvelles données à Kinshasa réunissant investisseurs et compagnies minières, la publication de brochures ou fiches synthétiques sur le potentiel minier du Kongo Central (en plusieurs langues), et la mise en ligne des données clés sur un portail accessible. Zone(s) cible(s) : promotion principalement centrée sur le Kongo Central (potentiel jusqu'alors méconnu à révéler) et sur toute autre zone où les études auraient identifié des prospects prometteurs. Cette activité contribuera à transformer les découvertes géologiques en opportunités concrètes de développement, en appui à la stratégie du gouvernement qui vise à développer de nouveaux projets miniers adossés à l'énergie d'Inga.

Chaque étude ou activité ci-dessus fera l'objet de Termes de Référence spécifiques et de contrats additionnels passés avec des prestataires spécialisés. Le Cabinet-conseil recruté contribuera à la préparation technique, au suivi qualité et à la revue des livrables de ces prestations, sans se substituer aux responsabilités de passation des marchés, de contractualisation et de validation formelle de l'ADPI-RDC/ECP. La cartographie des zones cibles sera affinée pendant la mission en concertation avec l'ADPI-RDC/ECP, le GTT, le SGN-C et les parties prenantes concernées, en cohérence avec le périmètre de la Phase 1.

EN CONCLUSION, les présents termes de référence décrivent en détail les attentes envers le Cabinet-conseil qui sera retenu pour appuyer l'ADPI-RDC dans la composante Mines. Il est impératif que le Consultant remplisse son mandat avec le plus haut degré de professionnalisme, de méthode et de rigueur, afin de livrer des résultats à la hauteur des enjeux stratégiques que revêt le projet Inga-3 pour la RDC. Le succès de cette mission contribuera non seulement à identifier de nouvelles opportunités minières le long du corridor d'Inga, mais aussi à renforcer durablement les capacités du pays à gérer et valoriser le secteur minier dans un contexte de transition énergétique. Les propositions des soumissionnaires devront tenir compte de toutes les exigences formulées dans les présents termes de référence, et démontrer clairement leur compréhension du contexte, leur approche méthodologique, la composition et la qualité de leur équipe, ainsi que leur capacité à livrer tous les produits attendus conformément aux plus hauts standards de qualité.